

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

L'an deux mil dix sept, le onze avril à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice 9

Présents 7

Votants 7

Date de convocation du conseil d'administration : 03 avril 2017

Présents : M. LIOT Gérard, Mme DUPEUX Marie-Annick, Mme COTTARD Francine, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme LIOT Régine, Mme COUSSAUD Béatrice, M. BERGER Xavier

Absents : Mme BERTHEBAUD Anne, M. DUPEUX Erick

Madame GUILBAUD Marlyse a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet du budget primitif pour l'année 2017.

Approbation du budget
primitif 2017

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Adopte le budget primitif pour l'année 2017 pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 4 543,08 €
- Section d'investissement : 250,00 €

* Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois
et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT